

Juillet 2021

Infos Levens

Journal d'information municipale



MAIRIE DE LEVENS – 5 Place de la République
06670 LEVENS
tel 04.93.91.61.10 – www.levens.fr





ZONE BLEUE

PENSEZ À VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT

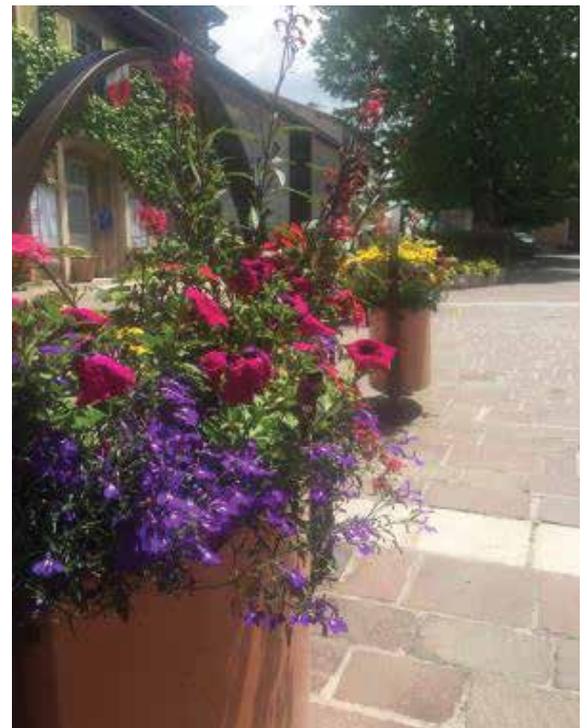
- la mise en place d'une borne sur le bas de l'Avenue Maréchal Foch
- les changements d'horaires
(accès possible pour tous en centre ancien de 19 h à 10 h avec un sens unique de circulation entrée borne Crédit Agricole, sortie Avenue Maréchal Foch devant l'école)
- circulation autorisée aux ayants droits de 10 h à 19 h par obtention d'un badge
- instauration d'une zone bleue avec durée limitée de stationnement d'1 h 30, au parking Louis Roux.

**Toute infraction sera verbalisée
notamment pour le stationnement anarchique en dehors des places de stationnement,
le non-respect du sens de circulation y compris pour les deux roues.
Les contrevenants pourront être verbalisés par vidéo verbalisation.**



Badges disponibles
Vous habitez dans le périmètre d'autorisation d'accès au village,
vous pouvez avoir un badge

Les demandes de badges doivent être adressées à la Police Municipale



Mairie de Levens

• Accueil du public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

fermée le mardi après-midi

Mairie / Agence postale de Plan du Var*

• Accueil du public de 8h30 à 12h



Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 pour poser toute question portant sur:

la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...



Régie Eau d'Azur

(pôle Moyen-Pays)

Agence du Moyen Pays

2458 Route de la Zone

Artisanale de la Grave

06510 Carros

Accueil de 8h-12h et 13h-

16h30

Tél. : 09 69 36 05 06

(prix d'un appel local)

7j/7 24h/24

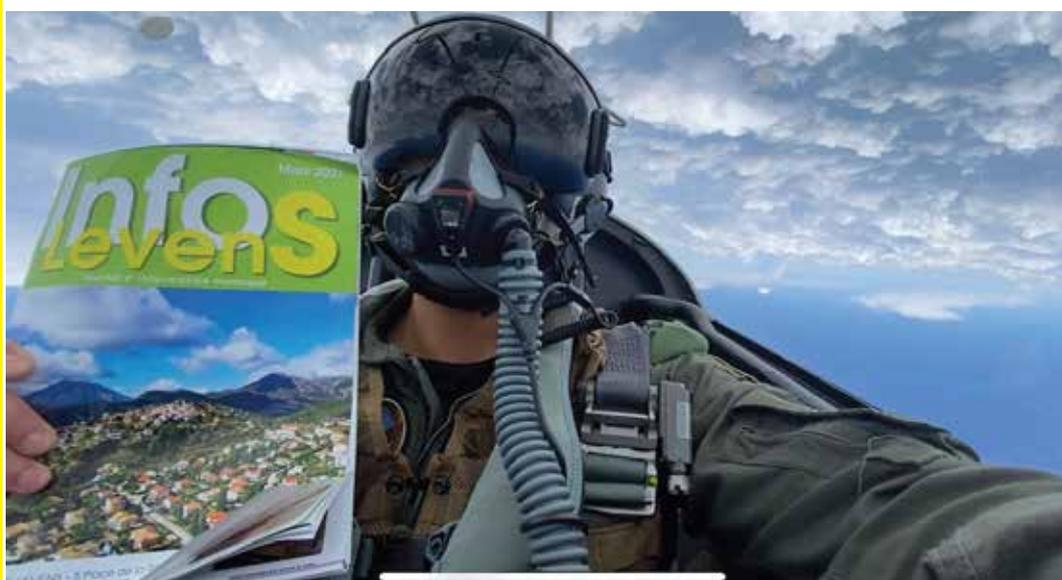
Depuis l'étranger

+33(0)4 93 96 10 82

rea.eaudazur.com

AU SOMMAIRE

- L'Edito page 2
- Les Actualités page 3
- Les Travaux page 16
- Les Ecoles page 19
- Le Conseil Municipal page 25
- Le CCAS page 31
- Les Commémorations page 33
- Les Evènements en images page 34
- L'Agenda page 41
- Les Hommages page 46
- L'Etat Civil page 48



L'Infos Levens prend de l'altitude
à bord d'un T45 de l'US Navy !

Suivez la commune de Levens sur le net



MAIRES & CITOYENS



Chères Levensoises,
Chers Levensois,
Chers Amies et Amis d'ailleurs,

L'actualité dans notre village est faite de moments importants que nous partageons dans le bulletin municipal ; elle est riche en évènements mais ceux-ci sont parfois tristes.

Notre collègue et ami Patrick Marx, Adjoint délégué aux Finances nous a quittés. C'est un grand chagrin pour nous toutes et tous et pour moi, en particulier. Nous avons perdu un des nôtres, un ami pour bon nombre d'entre nous. C'est une grande perte pour notre collectivité et pour toute l'équipe municipale. Il avait su tisser, durant les 25 années de son engagement au service de Levens, des liens profonds de confiance, d'amitié fidèle et de respect avec les élus et avec les Levensois.

Il laissera son empreinte au sein de la Mairie de par sa façon de travailler, rigoureuse et efficace. Nous continuerons à gérer les affaires communales en suivant ses méthodes et ses procédures pour une gestion saine et bien menée, comme il tenait à le faire.

Sophie Laloum est rentrée, selon l'ordre du tableau, dans notre équipe et nous l'avons accueillie officiellement lors du Conseil Municipal du 25 mai dernier. Elle est arrivée sur la pointe des pieds, tout en discrétion mais attentive et volontaire au service de Levens.

Nous arrivons à l'été dans une situation sanitaire plus apaisée ; les campagnes de vaccination que nous avons menées à Levens ont permis de vacciner 1225 personnes sur 13 sessions mises en place entre Janvier et Juillet 2021.

Ces sessions ont été organisées par la Métropole et le Département en partenariat avec les services administratifs et techniques municipaux levensois.

Il ne faut pas oublier les élus volontaires, les médecins et infirmiers de Levens disponibles sur toutes les sessions, en particulier pour le « centre autonome » entièrement géré par la commune.

Qu'ils en soient tous ici très sincèrement remerciés !

La vie reprend avec un déconfinement progressivement assoupli, un couvre-feu élargi puis terminé pour arriver à retrouver cette liberté qui nous a tant manqué.

Nous avons inauguré le 28 mai le nouvel Espace Culturel du Foyer Rural : vous avez aimé les visites guidées que nous vous avons proposées ; vous êtes venus nombreux partager ce moment important pour la vie culturelle dans notre village, lors de l'inauguration. Cet espace est le vôtre : l'auditorium vous accueillera pour vous présenter des spectacles divers et variés, des séances de cinéma, confortablement installés, la bibliothèque y trouvera « ses nouveaux quartiers » très prochainement.

La Culture sous toutes ses formes, dans son nouvel écrin, pour vous !

Passez un bel été, réglez-vous des beaux jours qui arrivent, savourez cet air de liberté sans modération mais n'oublions pas que tout n'est pas gagné ! La victoire est peut-être en chemin mais il faut rester prudents et raisonnables. Les gestes barrières restent nos fidèles compagnons de lutte, au quotidien, contre le virus.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

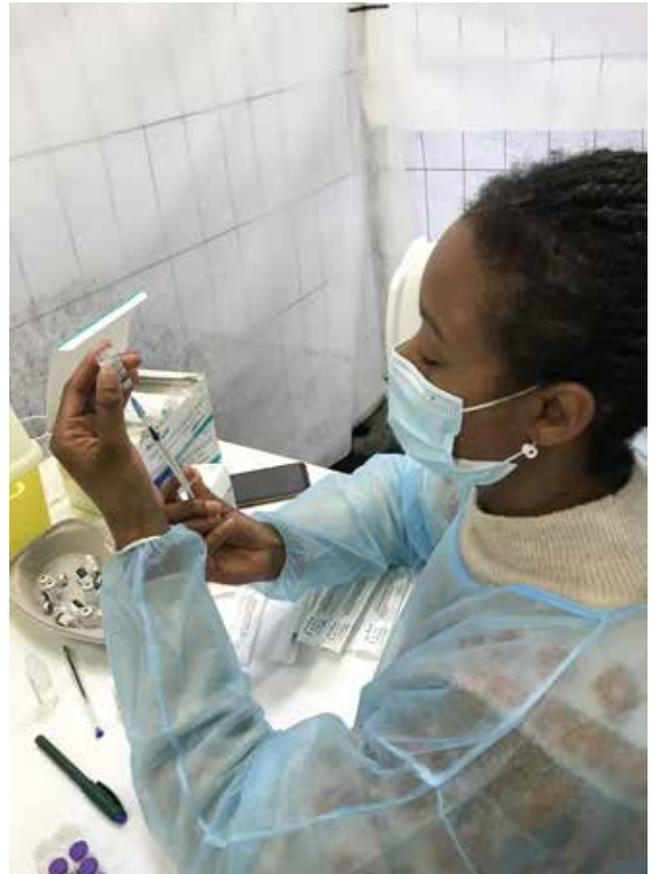
Bonne lecture à toutes et tous.

Antoine Veran, votre maire

Bilan des vaccinations

1350 personnes vaccinées dans les centres de vaccination de Levens sur 14 sessions organisées par la Métropole et le Département entre Janvier et Juillet 2021.

Un grand merci aux services de la Métropole, du Département sans oublier les équipes municipales administratives et techniques, médecin, infirmiers, élus de Levens sous la houlette de Céline Faraut, Directrice Générale Adjointe, qui a orchestré les sessions de main de maître.



Félicitations à nos élus !

Eric Ciotti, Christelle d'Intorni, Isabelle Brès, Antoine Veran, fiers de leurs racines, engagés, fidèles à leurs valeurs ont été élus au premier tour des Elections Départementales avec 63,5%.

Une belle victoire qui fera rayonner encore plus le canton et notre Levens !



Nouveau sur eaudazur.com !

DÉCOUVREZ l'assistante virtuelle Eau d'Azur

Je déménage,
quelles sont
les démarches ?

Comment raccorder
ma future maison ?

Comment relever
mon compteur
d'eau ?

Besoin
d'aide ?

Pour répondre à vos questions
et vous guider dans vos démarches.

A propos du collège de Levens

Réunion de travail en mairie pour la présentation de l'étude de faisabilité d'un collège 400 avec internat à Levens en présence de Charles-Ange Ginesy, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, d'Eric Ciotti, Président de la Commission des Finances du Département et Conseiller Départemental de notre canton, des maires des communes environnantes, des élus levensois et des délégués de parents d'élèves des écoles du village.



Ce projet important s'inscrit dans un environnement d'exception en terme de situation géographique, à l'échelle du site d'une part et répond, d'autre part, à l'attente des besoins exprimés depuis longtemps par Antoine Veran, le maire de la commune. Le visuel présenté lors de cette réunion par les techniciens du Département a permis de donner une image de l'implantation de l'ensemble de la structure sur le site.

Il est prévu, bien évidemment, des salles de classes pour l'enseignement général, mais aussi des salles de classe pour l'enseignement dédié, un réfectoire avec self, une grande cour avec préau et commodités, un internat d'une trentaine de places, des logements de fonction... Tout cela est encore à l'étude pour les prochains mois sachant que ce projet est un projet avec anticipation en terme environnemental.

C'est un évènement important pour nos enfants mais aussi pour notre commune. Il apporte ainsi une vitalité économique et maintient une qualité de vie pour ses habitants en garantissant une proximité évidente entre le collège et le lieu d'habitation des élèves.

La rentrée est prévue pour septembre 2025, les enfants inscrits aujourd'hui en maternelle seront sûrs de poursuivre leur scolarité jusqu'en classe de 3ème dans leur village.



Ça y est c'est parti pour les Jardi-mercredis !

Mercredi 19 Mai a été inauguré le nouveau terrain de jeu de l'association levensoise O.S.E On Sème Ensemble : un potager pédagogique sur le parking de Carrefour Lingostière à Nice.

Au programme : du jardinage en permaculture, des ateliers créatifs nature, des jeux coopératifs, et des surprises chaque mercredi de 14h à 15h30 de 12 à 24 places disponibles.

C'est adapté aux enfants de 6 à 12 ans et c'est gratuit.

Pour réserver, il faut s'inscrire sur le site ci-dessous : www.centre-commercial.fr/lingostiere/

Qu'est-ce que les JARDI MERCREDIS exactement ?

Ce sont des ateliers qui vont permettre aux enfants de jardiner, bricoler des objets emblématiques du jardin et apprendre plein de choses ! (exemple de bricolage : hôtel à insectes, couronne de fleurs...)

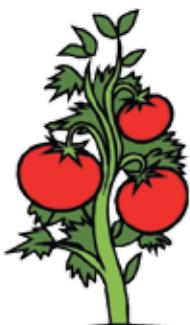




C'est reparti pour le conservatoire de la tomate dont l'idée est de développer et de partager des variétés anciennes et qui se sont adaptées à notre terroir.

Au cours d'une journée de travail fin Mars dans la joie et la bonne humeur, une équipe quasi exclusivement féminine, a permis de relancer ce beau projet autour de la tomate sur le terrain de l'association « Aujà ».

« Au programme du jour, et dans le respect des gestes barrières, nous avons désherbé la parcelle qui a été ensuite enrichie au moyen de fumier, compost puis recouverte de laine de mouton de Levens !!. Les semis de graines de l'an dernier ont pu être préparés et mis au chaud sous la serre installée sur le jardin. Un grand merci à Jean Charles, Bernard et Maï pour leur conservation ».





Dimanche 23 mai, en l'Église St Antonin, huit jeunes Levensois ont fait leur Profession de foi lors de la Messe d'action de grâce, entourés de leur famille et amis.



Les 1ères communions. Dimanche 6 Juin 2021

Activités en extérieur

Durant de longs mois, toutes les activités ont dû rester en sommeil du fait des contraintes sanitaires. Certains ont pu continuer à distance, en visio, mais cela restait très compliqué. Dès que les restrictions se sont un peu assouplies, certaines activités pour les mineurs ont pu reprendre en extérieur pour le plus grand bonheur de chacun comme en témoignent ces quelques photos.

Ghislaine BICINI, adjointe à la vie associative, tient à remercier toutes les associations pour leur patience, leur compréhension, leur investissement pour maintenir le lien avec leurs adhérents pendant toute cette période de pandémie. Le tissu associatif levensois est un maillon important et essentiel dans la vie de la commune.





8-11 juillet 2021

**CHAMPIONNATS
DE
2021 FRANCE**

VTT

LEVENS



**APPEL AUX
BÉNÉVOLES**

***Devenez acteur
de cette belle aventure***

En nous consacrant quelques heures de votre temps

Plus d'informations : georgesreverte@orange.fr

Tél. 06 51 29 32 40

En vue du Championnat de France VTT XCO Levens, livraison des 41 trophées entièrement réalisés par le centre F.A.M. L'OISEAU-LYRE Association Autisme Apprendre Autrement, en présence de M le Maire Antoine Veran en compagnie de la directrice du centre Mme Anne Wendel, Christian Seguin, Président de AMSL VTT LEVENS, Georges Reverte, Eric Bernigaud et le personnel du centre.



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VTT à LEVENS 2021

Le Championnat de France fera étape à Levens du 8 au 11 Juillet.

Pour Antoine Veran, Maire de Levens et Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur, c'est une extraordinaire opportunité de mettre en avant sa commune comme territoire d'exception, entre mer et montagne, qui offre au VTT, des conditions idéales pour les pratiquants professionnels comme amateurs.

Antoine Veran, que représente ce Championnat de France VTT pour Levens ?

Grâce à la confiance de la Fédération, c'est plus de 40 titres qui seront remis durant cet événement, car nous regrouperons le Cross-Country dans toutes ses variantes, le Trial ainsi que l'Enduro électrique.

Ce seront donc plusieurs milliers de sportifs, à travers toutes les catégories d'âges et de niveaux qui « combattront » sur nos sentiers, mais aussi des millions de téléspectateurs qui découvriront la beauté et le potentiel hors du commun de notre territoire à travers les retransmissions de France 3 et Eurosport.

C'est donc une incroyable occasion pour notre commune et ses habitants de voir leur village sous les projecteurs. L'édition 2021 permettra de découvrir le VTT sous tous ses aspects, à travers le Cross-Country XCO XCC XCE mais aussi le VTT électrique sur des parcours surprenants.

Le TRIAL sera présent également sur des zones dédiées. D'ailleurs, l'Equipe de France de TRIAL nous fera le plaisir de rester sur site afin d'effectuer un stage d'une semaine d'entraînement.

Comment avez-vous anticipé une telle organisation ?

Nous savons organiser de grandes manifestations, nous en avons pour preuves la précédente « Coupe de France », les « Fête du Cheval », « Fête du Terroir », le « Salon Vert Azur » qui sont des rendez-vous incontournables et ritualisés depuis plusieurs années.

La vie associative dans notre commune est très développée grâce à un exceptionnel potentiel humain dévoué, beaucoup de bénévoles et un Comité des Fêtes présent et très actif.

Par exemple, les membres du club AMSL VTT LEVENS autour de leur dynamique Président Christian SEGUIN, sont toujours prêts pour accompagner nos jeunes sportifs et les amener à des niveaux toujours plus hauts. Ce club a formé un grand nombre de champions comme Florian NICOLAÏ, Titouan CAROD, Lucie URRUTY...

Il ne faut pas oublier l'implication importante du Conseil Départemental en termes de moyens financiers et logistiques qui s'ajoutent aux subventions municipales récemment accordées.

Il y a beaucoup de bonnes volontés à Levens et l'envie de faire rayonner notre village, c'est ce qui nous donne la force et le courage pour nous lancer dans l'organisation de grands événements.

Au fil des années, nous avons appris de nos expériences, nous nous sommes améliorés et nous voulons aller toujours de l'avant.

Le public, fidèle et nombreux, répond toujours présent à nos rendez-vous car il sait y trouver de quoi se distraire, passer d'agréables moments en famille ou entre amis dans une ambiance conviviale et adaptée.

Ce Championnat peut-il renforcer la place du VTT sur votre territoire ?

Incontestablement !

Après les précédentes manifestations organisées autour du VTT, on a pu constater un engouement sensible pour notre club et un regain d'activité. Dans ce club, tout est mis en œuvre pour que chaque membre, dès le plus jeune âge jusqu'à l'accompagnement sur toutes les épreuves de tous les niveaux puisse s'épanouir.

Vous parlez d'une forte mobilisation des bénévoles pour le bon déroulement de vos manifestations. Et sur ce projet alors ?

Un évènement comme le Championnat de France à Levens est important. Le défi à relever est de taille.

Pour que Levens soit mis en valeur, nous allons avoir besoin de nombreux bénévoles. Je profite, si vous le permettez, pour faire un appel et proposer à chacun de vos lecteurs de devenir un acteur essentiel au cœur de cette belle aventure.

« Par votre présence, vous contribuerez à la réussite de la compétition, vous côtoierez des champions et vous permettrez aux sportifs de vivre leur passion en leur laissant un souvenir inoubliable de Levens. Votre participation sera précieuse, que vous soyez disponible une journée ou plus.

Votre mission consistera en la responsabilité d'un point sur le parcours ou d'une activité.

Vous seront offerts Tee-shirts, sacs à dos, casquettes et cadeaux publicitaires... ainsi que les repas.

Pour tout renseignement complémentaire et pour rejoindre l'équipe organisatrice :

contact bénévoles:

georgesreverte@orange.fr

portable : 06 51 29 32 40

Nous avons besoin de vous toutes et tous pour que la fête soit belle !

Je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie à l'avance !

A très bientôt sur 2 roues pour « Levens, Terre de VTT par excellence »



DIFFUSIONS TV

★EUROSPORT

Résumé de 24 minutes, le mardi 13 juillet aux alentours de 18h30 après le plateau Rois de la Pédale (Tour de France).

france.3

Résumé de 26 minutes, le jeudi 15 juillet à 13h (avant départ de l'étape Tour de France).



CHAMPIONNATS DE 2021 FRANCE

XCO - XCE - XCC - XCR
TRIAL - XCO Masters

LEVENS

VTT

| JOURS | CROSS COUNTRY / VTTAE | TRIAL | PODIUMS | PERMANENCE REUNION |
|---|---|---|---|---|
| JEUDI 8 JUILLET | 8h00 - 10h00 XCO Entraînement Homme : U17, U19, Masters ; Femmes Masters | | | 7h30 - 12h30 Retrait dossards |
| | 10h00 - 11h30 XCC / XCO Entraînement Femme : U17, U19, U23, Elite | | | |
| | 11h30 - 13h00 XCC / XCO Entraînement Homme : U23, Elite | | | 13h00 - 17h30 Retrait dossards |
| | 13h00 - 14h30 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | | | |
| | 14h30 - 15h00 XCC Elite Femme | | 15h00 XCC Elite Femme | |
| | 15h30 - 16h00 XCC Elite Homme | | 16h00 XCC Elite Homme | |
| | 16h30 - 17h30 XCR Comités Régionaux | | | 17h45 - 18h00 Réunion de Course & Teams |
| | 17h30 - 18h00 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | | 17h30 XCR | |
| VENDREDI 9 JUILLET | 8h30 - 9h00 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | | | 7h30 - 12h30 Retrait dossards |
| | 9h00 - 10h15 XCO CHAMPIONNATS MASTERS 50 + ; Femme + | 8h30 - 13h30 Nationale Jeune Femme & Homme, Nationale 3 Femme & Homme | 12h00 XCO Masters Femme, Masters Homme | |
| | 10h45 - 12h00 XCO CHAMPIONNATS MASTERS 35 - 49 ans | | 14h00 TRIAL National Jeune Nationale 3 | |
| | 12h00 - 13h30 XCO Entraînement Femme : U23, Elite | | | 13h00 - 18h00 Retrait dossards |
| | 13h30 - 15h00 XCO Entraînement Homme : U23, Elite | | | |
| | 15h00 - 18h00 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | 14h30 - 18h00 Nationale 2 Femme & Homme | 17h45 XCE Femme / Homme | |
| | 15h00 - 16h00 XCE Entraînement Libre : Toutes Catégories | | 18h00 TRIAL National Femme Nationale 2 | |
| 16h00 - 17h45 XCE Qualifications & Finales | | | | |
| SAMEDI 10 JUILLET | 8h00 - 9h00 XCO Entraînement Homme : U17, U23 | 8h30 - 10h30 QUALIFICATIONS Elite Homme | | 7h30 - 12h30 Retrait dossards |
| | 9h00 - 10h30 XCO Entraînement Femme : U17, U19, U23, Elite | 11h00 - 12h15 FINALE Elite Homme | | |
| | 10h30 - 12h00 XCO U23 Homme | | 12h00 XCO U23 Homme | |
| | 12h00 - 13h00 Entraînement Homme : U19, Elite | 13h15 - 15h QUALIFICATIONS Expert Homme & Elite Femme | 16h30 XCO U23 Femme, Elite Femme, Elite Homme | 13h30 - 18h00 Retrait dossards |
| | 13h00 - 14h30 XCO U23 & Elite Femme | | | |
| | 15h00 - 16h30 XCO Elite Homme | 16h45 - 18h00 FINALE Elite Femme | 18h00 TRIAL Elite Femme Elite Homme | |
| | 16h30 - 18h00 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | | | |
| DIMANCHE 11 JUILLET | 8h00 - 9h00 XCO Entraînement Libre : Toutes Catégories | 8h30 - 11h00 QUALIFICATIONS Nationale 1 Homme | 10h00 XCO U17 Homme | 7h30 - 14h00 Retrait dossards |
| | 8h30 - 15h30 VTTAE Championnats de France H & F 2 tours x 3 spéciales | | 11h45 XCO U17 Femme | |
| | 9h00 - 11h30 VTTAE Course "Open" H & F 1 tour x 3 spéciales | 12h00 - 13h30 FINALE Expert Homme | 13h30 TRIAL Expert Homme | |
| | 9h00 - 10h00 XCO U17 Homme | | 14h30 XCO U19 Femme | |
| | 10h00 - 11h30 Rando VTTAE | 14h - 15h30 FINALE Nationale 1 Homme | 15h30 TRIAL Nationale 1 Homme, Team TRIAL | |
| | 10h45 - 11h45 XCO U17 Femme | | 15h30 VTTAE H & F | |
| | 13h15 - 14h30 XCO U19 Femme | | 16h15 XCO U19 Homme, Team XC | |
| 15h00 - 16h15 XCO U19 Homme | | | | |

CHAMPIONNATS FRANCE VTT 2021

8-11 JUILLET

ET VERT AZUR

En 2019, les compétitions de VTT ont rassemblé plus de 7000 passionnés et amateurs par jour sur notre commune. Forts de ce constat, nous avons pris la décision d'organiser, en parallèle de la course, le salon « **Vert Azur** ». Ces deux événements s'adressant aux « utilisateurs » de la Nature, leur association paraît judicieuse.

Ce regroupement permet d'offrir des activités, des ateliers et des stands autour d'un thème commun « **la Nature** ».

Les aspects écologiques, financiers et humains ont été pris en compte et mesurés : cette mutualisation permet de baisser les coûts dans les domaines de la sécurité, de la logistique mais aussi les besoins en matériel (struc-

tures d'accueil, barnums, buvette, stands...) et de réduire l'énorme potentiel humain nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

“ **La nature
espace protégé
espace partagé** ”

Même si ces deux événements semblent distincts parce que gérés par leurs associations respectives, ce projet aboutira à leur réussite commune.



Courses de VTT avec « points d'orgue » le dimanche et les finales Élite

Tout au long du week-end :

Initiations, activités, démos, chasse, Trail, Pêche, VTT, Trial, Randonnées, Équitation, Parapente, etc. . .

Ateliers de sensibilisation « green way of life », gestes quotidiens, préservation de l'environnement

Stands:

marchés, producteurs et acteurs du développement rural, artisanat, photovoltaïque, agriculture bio, recyclage, etc. . .

VERT AZUR

10 & 11 juillet *Levens*



La nature 2.0

Entrée libre - Parking gratuit



Le village continue de se faire une beauté !

Le traçage d'une marelle par les employés communaux pour que les enfants puissent jouer dans le Jardin Public du Foyer Rural. Une autre équipe a effectué la mise en place des jardinières fleuries.





AVANT

Travaux au Cimetière de Saint - Antoine de Siga

Coût des travaux 82 373,20 € TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Levens.

Entreprise : SIROLAISE DE CONSTRUCTION.

Délais : 6 semaines.

Le mur de soutènement bas du cimetière de Saint Antoine de Siga ainsi que les cloisons intérieures de la zone sud présentaient des signes de faiblesse importants qui pouvaient poser des problèmes de sécurité à moyen voire court terme.

A cet effet, il a été décidé de démolir ces parties dégradées et de remettre à neuf les parties existantes de la zone sud:

- Démolition de la partie altérée du soutènement ainsi que des cloisons intérieures
- Démolition et réfection de la dalle de l'allée centrale après avoir remis à neuf le réseau d'eaux pluviales
- Mise en œuvre de la dalle de couverture sur 14 caveaux existants

Nous tenons à remercier les riverains pour leur compréhension et leur patience devant la gêne occasionnée par ces travaux.



APRES



La Régie Eau d'Azur a réalisé le renouvellement de 500 mètres de canalisations en coordination avec les interventions des services assainissement et éclairage public de la Métropole Nice Côte d'Azur, Enedis et Orange, route de La Roquette et Av Général de Gaulle.



AVANT



APRES



Ces trois opérations sont actuellement en cours de réalisation sur trois voies du Parc Laval.

Ce sont près de 270 000 euros qui sont investis pour ces travaux par la Régie Eau d'Azur et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Promenade de la Dame

Enrochement en cours de réalisation de 15m de long par 2.50m de hauteur.

Objectif : soutènement de voirie et d'accessoires de voirie (trottoir)



Allée des Ormes

Enrochement en cours de réalisation de 20m de long par 4.50m de hauteur.

Objectif : soutènement de voirie et d'accessoires de voirie (trottoir).



Allée des Genêts

Reprise intégrale du réseau d'assainissement pluvial (Direction de l'Environnement MNCA) sur une longueur de 160ml.

Remplacement de la canalisation d'alimentation d'eau potable sur le même linéaire (160 ml) par Régie Eau d'Azur.

Réfection de la chaussée prévue par MNCA Subdivision-Centre



Saint - Antoine de Siga

Nous avons été contraints de faire abattre le platane malade sur la Place de St Antoine de Siga.

Un carottage de la souche va être fait et il sera remplacé par un tilleul.



Participation à l'opération « Refleurir la Roya »

La classe de GS de Ghislaine BICINI de la Maternelle Les Oliviers, a participé activement à la belle opération solidaire lancée par Wilfrid Bricourt « Refleurir la Roya ».

Ainsi, les trente petits élèves de la classe ont peint des pots de fleurs, sous l'œil attentif de leur Atsem Patricia Gazzano. Ces pots colorés ont été acheminés à Breil sur Roya par leur institutrice, Ghislaine BICINI, qui fait partie des Week-ends solidaires, association partenaire de l'opération.

Sur place, ils ont été garnis de fleurs, puis déposés dans les rues du village, donnant ainsi un peu de couleurs et de joie à cette commune sinistrée. Cette action solidaire a été accueillie avec plaisir par les jeunes Levensois.

En classe, ils ont travaillé à partir d'albums, sur l'entraide, la solidarité et quoi de plus normal que de mettre en application les valeurs étudiées. Pour compléter ce geste de solidarité, ils ont appris la chanson « Nos vallées », créée au lendemain de la catastrophe, qu'ils chantent avec tout leur cœur pour tous les sinistrés.

L'école de la République, c'est aussi l'école de la vie et de la solidarité.



Les tests salivaires à l'école St Roch

Des tests salivaires ont été effectués, par un laboratoire à l'école élémentaire St Roch, sur 208 enfants, 10 enseignants, 10 agents communaux. L'organisation a été menée en partenariat avec les services de la Mairie et de l'Education Nationale.



Projet de lecture

Afin de créer une dynamique littéraire et d'améliorer le goût de la lecture, les maîtres et maîtresses de cycle3 (CM1/CM2) ont imaginé depuis deux ans un projet de lecture impliquant leurs six classes, dénommé : « Rallye-Lecture ».

En 2018-2019, pour la première édition, c'est la célèbre écrivaine Susie Morgenstern qui était l'invitée d'honneur. En 2019-2020, le « Rallye-lecture » s'articulait autour de l'œuvre de Roald Dahl.

Les élèves avaient commencé à monter une comédie musicale à partir de l'ouvrage « Charlie et la chocolaterie ». Malheureusement elle a dû être abandonnée à cause de la covid.

Cette année le projet a pour thème principal « L'amitié ». Les élèves étudient différents ouvrages en classe abordant ce sentiment et reçoivent la visite de personnes intervenant dans le monde du livre.

C'était le cas dernièrement du directeur des Editions Mémoires Millénaires, Frédéric Boyer, qui est venu parler de son métier. Enchanté par les questions des enfants et l'accueil reçu à l'école, il a offert à chacun des 160 élèves un livre de sa collection. Un beau geste plein de générosité de sa part et une belle occasion pour les petits Levensois d'être à la page !



Les feuilles sont décorées de dessins ou d'autocollants. Le résultat est bluffant. « Vous allez réussir à guérir », affirment Mayson, Maxime, Haykel et Matthew.

« Est-ce que vous vous couchez tôt ? » s'enquière Lisy-Lyone, Ambre et Anna, quand Evan adresse tendrement un « Prenez bien soin de vous ».

Tous expriment aussi un souhait. Celui de rencontrer, un jour, Dante pour de vrai. « Je l'espère aussi, dès que la situation sanitaire le permettra », a répondu un capitaine ému au moment d'ouvrir son enveloppe.

« C'est magnifique ! Ça me fait un immense plaisir, vraiment. Être le thème d'un sujet scolaire, ça me fait chaud au cœur. J'ai trois enfants et je sais qu'à chaque fois qu'ils font quelque chose, il le font avec leur cœur. Si j'étais leur professeur, je leur accorderais un 10 sur 10, à toute la classe ! » source: ogcnice.com

Les écoliers au soutien de Dante, le capitaine de l'OGC Nice

Touché au genou, le capitaine de l'OGC Nice Dante a reçu l'épatant soutien d'écoliers de Levens.

À la baguette, un professeur Pascal Colletta, dont le cœur vibre en rouge et noir depuis son plus jeune âge, décide d'allier passion et transmission. Alors, quand il lance son projet d'expression écrite « Comment écrire une lettre » en fin d'année, cet abonné en Populaire Sud n'hésite pas longtemps pour désigner le destinataire.

« Je suis complètement fan de Dante », explique-t-il dans son courrier. Mes élèves également : « nous admirons autant le footballeur que l'homme (...) C'est vraiment une belle personne ! LES ENFANTS FONT LES CHOSES AVEC LEUR COEUR ».

Avec une motivation toute naturelle, Léo, Lorenzo, Léa, Mathias, Kenza, Esteban et leurs camarades de l'école Saint-Roch prennent leur plus beau stylo pour écrire au CommanDante. L'écriture est soignée.



TESTS SALIVAIRES à l'école maternelle " Les Oliviers "

128 parents ont donné leur consentement pour réaliser les tests sur leur enfant sur 193 enfants inscrits à la maternelle.

En réalité 104 tests ont pu être effectués (absences, pleurs, difficulté pour saliver) et envoyés au laboratoire.

Une équipe efficace (personne du laboratoire, agents du Rectorat, conseiller pédagogique, élus de la Délégation Education et agent administratif communal) a permis de réaliser les tests en 2h30 grâce à l'organisation de la directrice de l'école sous l'œil bienveillant de M le Maire.

Aucun cas positif déclaré dans l'école.



Les Petits Champions de la Lecture.

Cette année, la 9e édition de ce grand jeu national de lecture à haute voix, ouvert à tous les enfants scolarisés en CM2, a rassemblé plus de 60.100 enfants.



Pour la classe de Mme Duquesne :

- Louna DE MOURA MARQUES avec un extrait du livre « Les vraies richesses » de Cathy YTAK.

Pour la classe de Mme Gélis :

- Chloé HERBELIN avec un extrait du livre « Harry Potter » de J.K ROWLING.

Pour la classe de Mme Provenzano :

- Chiara DALLA ROSA avec un extrait du livre « Mamie gangster » de Walliams DAVID.

Jusqu'en février 2021, les enseignants de CM2 de l'école élémentaire St Roch, Mmes Duquesne, Gélis et Provenzano ont préparé les enfants de leur classe à la lecture à voix haute (diction, intonation, ponctuation et choix du texte).

Les trois meilleurs élèves de chaque classe, choisis par leurs camarades, sont allés lire leur texte dans les autres classes de CM2. Après une délibération entre enseignantes et élèves, il en est ressorti les trois gagnants (un dans chaque classe) de la finale du premier tour qui accèdent à la finale départementale « des Petits Champions de la Lecture »



Le 20 mars dernier, la finale départementale devait avoir lieu au Foyer Rural mais en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID-19, cette manifestation n'a pu avoir lieu en présentiel. Elle s'est donc déroulée par vidéos interposées.

Le jury était composé de :

Mme Susie Morgenstern (Auteure), Mme Malou Ravella (Auteure), Mme Sylvie T. (Auteure, Illustratrice), Mme Frédérique Klein (Inspectrice de l'Education Nationale Nice 3), M. Philippe Amar (Scénariste et auteur). Les résultats étaient très serrés et nos trois petites Levensoises se sont très bien comportées en finissant dans le haut du tableau.

Mercredi 5 Mai 2021, Monsieur le Maire Antoine Veran accompagné des élus Michèle Castells, Thierry Mieze, Régis Guillaume, Danièle Tacconi et Evelyne Delamarque ont organisé une réception réunissant les parents, professeurs et le directeur de l'école Saint Roch pour récompenser nos trois petites Levensoises pour leurs prestations.

Louna, Chloé et Chiara sont reparties les bras chargés !!



Un diplôme pour leur participation au second tour du jeu, des livres offerts par la mairie de Levens et dédiés par Sylvie T. « Mon histoire de France racontée aux enfants », par Malou Ravella « De Gialorgues à Casterino... balade dans le Mercantour », par Susie Morgenstern « Carnet de l'apprenti écrivain », des livres offerts par les Editions GILLETTA et des gadgets offerts par M ESCLAPEZ de la Librairie Jean JAURES et par la Métropole.

« Le concours est un vrai exercice de confiance en soi en terme de lecture devant un public, reprend Régis Guillaume. Les enfants étaient à l'aise. Un retour positif des enseignants et des parents sur le concours. Merci pour le travail de l'équipe pédagogique, malgré un programme scolaire de préparation à la 6e déjà très chargé ».

Pour conclure ce joli moment, M le Maire espère que l'année prochaine, la finale départementale pourra être organisée dans notre commune.



Roger Deleuse, apiculteur à Porte Rouge, est venu transmettre sa passion pour les abeilles aux élèves de GS de la maternelle. Muni de sa ruche pédagogique, il a expliqué aux enfants la vie d'une abeille, ses différents rôles dans la ruche et a décrit les tâches effectuées par l'apiculteur pour entretenir une ruche et récupérer le miel.

Roger a transmis un message très important : les abeilles doivent être protégées car elles sont essentielles et indispensables à la pollinisation donc à la vie sur terre.

Une belle « leçon de choses » que les enfants retiendront.

Comment est fabriqué le pain que nous mangeons ?

Les élèves de GS de Ghislaine BICINI se sont rendus à la Boulangerie Alexis pour poser directement la question à Michel, le boulanger. Il les a accueillis dans son atelier et leur a expliqué et montré les différentes étapes de la fabrication du pain (pétrin, diviseuse, façonneuse, four). Pour clôturer la visite, les petits gourmands sont passés par la boutique où Sabrina leur a offert une petite viennoiserie.



Les petits élèves de GS de Ghislaine BICINI ont passé une magnifique journée à la Chèvrerie du Bois d'Amon à St Cézaire où ils ont pu assister à la traite des chèvres, nourrir les différents animaux présents sur l'exploitation en leur apportant du foin et déguster de délicieux fromages confectionnés par Edith, la propriétaire. Cette belle sortie dont le transport a été financé par la commune a permis de clôturer cette année scolaire.



Les élèves des CM1-CM2 de la classe de Mme Duquesne ont suivi le dispositif "Savoir rouler à vélo", lancé par le gouvernement, destiné à renforcer la pratique du vélo chez les enfants de 6 à 11 ans, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique.

Par ailleurs, ce programme fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, tout en promouvant un mode économique et écologique de déplacement.

Cette initiative n'a été possible que grâce au concours de l'association, AMSL VTT Levens, qui a prêté son matériel, de Mathilde et Christian SEGUIN qui ont apporté leur expertise lors de l'animation des ateliers.



Les élèves des CM1-CM2 de la classe de Mme Duquesne.



Les enjeux du "Savoir Rouler à vélo"

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège .

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.



Des aides aux travaux sur la commune

Le troisième programme d'intérêt général « Rénovons Ensemble » de la Métropole Nice Côte d'Azur vient d'être relancé pour une durée de 3 ans afin de permettre aux **propriétaires et co-propriétaires privés occupants ou bailleurs** des 49 communes du territoire métropolitain de bénéficier d'un **accompagnement et de subventions pour la réalisation de travaux de rénovation sur leur(s) logement(s)**.

Les objectifs sont multiples : améliorer la qualité de l'habitat en luttant contre les logements indignes, en améliorant la performance énergétique ou encore en favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Il s'agit également de remettre sur le marché des logements vacants ou dégradés afin d'offrir des locations à loyers modérés.

Ainsi, plus de 700 logements, qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'appartements pourraient faire l'objet de ce programme et être rénovées d'ici fin 2023.

Ce dispositif s'adresse également aux syndicats de copropriétaires ayant un projet de rénovation énergétique en parties communes d'un bâtiment à usage d'habitation.

Porté par la Métropole et ses partenaires (l'Anah et la Région Sud), ce dispositif offre donc aux propriétaires de logements situés sur la commune la possibilité de concrétiser leur projet de rénovation et d'améliorer leur confort de vie.

Pour faciliter vos démarches, et dès à présent, une équipe d'animation missionnée par la Métropole est à votre disposition gratuitement pour vous aider dans vos décisions, vous expliquer les conditions et les solutions de financements mobilisables et monter vos dossiers de subventions afin de réduire au maximum votre reste à charge.

La marche à suivre ? Contactez l'équipe de Citémétrie avant de démarrer tout travaux. Exposez votre projet et laissez vous guider...

Ce programme ambitieux vous concerne !
Renseignez-vous vite !

Quels sont les travaux subventionnés ?

Travaux de **remise aux normes complète, d'économies d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile.**

Travaux réalisés par des **professionnels du bâtiment**

Qui peut bénéficier des aides du PIG ?

Propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués

Propriétaires occupants de votre résidence principale, selon vos ressources

Attention, les aides sont soumises à conditions d'attribution

Pour vous accompagner dans votre projet, l'équipe de Citémétrie se déplace gratuitement chez vous

Renseignez - vous

En appelant le 0 805 69 39 09
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

En écrivant à
pigmetropole.nca@citemetrie.fr



Un exemple de rénovation parlant !

Rénover son patrimoine grâce au PIG, c'est obtenir des conseils et des aides financières permettant de réduire votre reste à charge.

Comment ?

En contactant l'équipe d'animation pour poser vos questions !

Un exemple !

Remplacement d'une chaudière au gaz et des radiateurs et isolation des combles perdus afin d'améliorer le confort thermique d'une résidence principale :

Grâce au PIG, le propriétaire peut bénéficier d'une aide à hauteur de **80% du coût des travaux hors taxe* !**



**Attention, les subventions varient selon chaque projet*

LE PIG SE TERMINE EN OCTOBRE 2023
C'EST LE MOMENT D'EN PROFITER !

Compte rendu du Conseil municipal du 17 Décembre 2020**Dossier n° 1: Présenté par M. Patrick MARX, Adjoint: DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2020.**

Il convient de procéder avant la fin de l'exercice budgétaire à quelques ajustements et modifier certaines inscriptions de l'exercice 2020 :

1) Les amortissements doivent être abondés (en dépenses au 68 et en recettes au 28)

considérant que la DDFIP nous impose dès cette année d'amortir le compte 2041512 (subventions versées à la Métropole : Fonds de concours pour l'encorbellement – acompte de 90 000 € acquittés en 2019) = 6 000 €

2) Dépenses de fonctionnement : Chapitre 011 – Charges à caractère général : Compte 6042 : augmentation de crédits pour les spectacles de Noël des écoles : 2 800 €
Compte 60631 – Fournitures d'entretien et 60632 – Fournitures de petit équipement : augmentation de crédits pour respectivement 12 000 € et 14 000 €
Compte 615232 : abondement

de 30 000 € pour les illuminations de Noël
Compte 6226 : honoraires : abondement de 15 800 € (en partie pour le règlement des frais d'agence pour la vente du lot de la Fubia)

3) Recettes de fonctionnement : Compte 73212 : dotation de solidarité : + 20 600 € (nous avons déduit au budget l'acquisition des masques effectuée par la Métropole qui ne mettra pas à la charge des communes, ces frais)

Compte 73224 : Fonds départemental des Droits de mutation à titre onéreux : + 90 000 €

4) Virement complémentaire à la section d'investissement de 30 000 € (section de fonctionnement 023 à la section d'investissement 021)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°3 du BP 2020.

Dossier n° 2: Présenté par M. le Maire : SIGNATURE DU BAIL A FERME D'UNE DUREE DE TRENTE ANS AVEC MONSIEUR CHARLES CREMERS LAURENT, MADAME DELPHINE JAUMOULLE ET MONSIEUR VINCENT DE SOUSA - FERME D'ELEVAGE DE « PORTE ROUGE » COMPRENANT DES BATIMENTS D'HABITATION, D'EXPLOITATION ET DES TERRES DE DIVERSES NATURES

M. Antoine VERAN expose au Conseil Municipal :

En juillet 2020, Monsieur et Madame SAMBET ont fait connaître à la Commune leur impossibilité de poursuivre leur activité dans les lieux donnés à bail par la Commune, dénommés "Bergerie de Porte Rouge". Ces derniers sont associés au sein du GAEC de Porte Rouge, avec Monsieur Vincent DE SOUSA. Après publication de l'offre sur les sites spécialisés, la candidature de Monsieur Charles CREMERS LAURENT et de Madame Delphine JAUMOULLE a été retenue.

Il convient de formaliser le nouveau bail à ferme permettant l'exploitation de l'ensemble des biens immobiliers à usage agricole, dont le centre d'exploitation est situé à Levens, Alpes-Maritimes (06), dénommé "Bergerie de Porte Rouge", comprenant : - divers bâtiments à usage d'habitation, situés à Porte Rouge ; - divers bâtiments d'exploitation, situés à Porte Rouge ; - diverses parcelles en nature de terres situées à Porte Rouge ; Au bénéfice des 3 associés composant le GAEC de Porte Rouge. → Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité : - D'établir le bail à ferme ; précisant la durée, les modalités de mise à disposition de l'exploitation, les conditions d'exploitation ainsi que le montant de location ; liant la commune de Levens à Monsieur Charles CREMERS LAURENT, Madame Delphine JAUMOULLE et Monsieur Vincent DE SOUSA, pour une durée de trente ans, conformément au projet joint. - D'autoriser Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, à signer ledit bail à ferme et toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 3: Présenté par Mme Jeanne PLANEL INSTAURATION DE LA CHARTE DES ATSEM

Madame PLANEL explique que la Commune a souhaité établir une charte, ci-jointe, permettant de décrire au mieux les tâches, le rôle, les missions des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de l'école maternelle de Levens et l'école primaire de Plan du Var. La dualité de leur fonction est compliquée à appréhender et peut entraîner des difficultés. En effet, la grande partie du temps de travail des ATSEM est consacrée au temps scolaire alors que l'employeur est municipal. Le pouvoir hiérarchique est exercé par la commune alors que les consignes sont données par la direction de l'école. Elle ajoute qu'il convient de régler, à l'aide des diverses dispositions contenues dans cette charte, cette dichotomie de position pour les ATSEM. Les grandes règles du statut des ATSEM, leurs missions et attributions sont ainsi présentées. Les relations entre les ATSEM et le corps enseignant sont également abordées. Ce document a pour objectif de régir le travail des ATSEM pendant le temps scolaire. Cependant, le temps périscolaire est abordé pour permettre une meilleure compréhension et une articulation optimale entre les deux temps de travail prévus. Elle précise que cette charte a fait l'objet de discussions entre la commune de Levens, le corps enseignant des écoles de Levens et les ATSEM de la commune.

Compte rendu du Conseil municipal du 17 Décembre 2020**Suite du dossier n° 3: INSTAURATION DE LA CHARTE DES ATSEM**

Et qu'elle sera présentée au prochain Conseil d'Ecole de l'école maternelle Levens et de l'école primaire de Plan du Var. Il s'agit d'un document sans précédent pour la Commune, démontrant une forte volonté de considérer les ATSEM, de leur permettre d'être associés au fonctionnement de l'école et d'affirmer leur rôle prépondérant dans l'éducation de l'enfant en tant que membre de la communauté éducative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la charte des ATSEM telle qu'annexée à la présente délibération, - de diffuser ce document à l'ensemble des agents concernés, des directeurs et enseignants des écoles maternelle de Levens et primaire de Plan Du Var ainsi qu'aux inspecteurs de l'Education Nationale.

Elle précise que cette charte a fait l'objet de discussions entre la commune de Levens, le corps enseignant des écoles de Levens et les ATSEM de la commune. Et qu'elle sera présentée au prochain Conseil d'Ecole de l'école maternelle Levens et de l'école primaire de Plan du Var. Il s'agit d'un document sans précédent pour la Commune, démontrant une forte volonté de considérer les ATSEM, de leur permettre d'être associés au fonctionnement de l'école et d'affirmer leur rôle prépondérant dans l'éducation de l'enfant en tant que membre de la communauté éducative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la charte des ATSEM telle qu'annexée à la présente délibération,
- de diffuser ce document à l'ensemble des agents concernés, des directeurs et enseignants des écoles maternelle de

Levens et primaire de Plan Du Var ainsi qu'aux inspecteurs de l'Education Nationale.

Dossier n° 4: Présenté par Mme Michèle CASTELLS, Maire Adjoint.

Madame CASTELLS explique que l'élaboration d'un document relatif aux lignes directrices de gestion (LDG) est une obligation pour toutes les collectivités territoriales à partir de janvier 2021. L'élaboration de lignes directrices a pour objectif :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective ;
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et les secteurs privés;

Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique. Les lignes directrices de gestion visent à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP

n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité

des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité. L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents. Les lignes directrices de gestion sont élaborées pour une période de 6 ans avec une révision annuelle. Elles sont applicables à partir du 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le document relatif aux lignes directrices de gestion tel qu'annexé à la présente délibération, et de le diffuser à l'ensemble des agents de la collectivité.

Dossier n° 5: Présenté par M. Patrick MARX ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE DE LEVENS.

Madame Castells expose à l'assemblée délibérante la nécessité de prendre une nouvelle délibération relative à l'organisation du temps de travail pour les différents services selon les modalités exposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation du temps de travail pour les services de la commune

**Retrouvez les vidéos et détails
des Conseils municipaux sur
www.levens.fr**

Compte rendu du Conseil municipal du 15 Mars 2021

Dossier n° 1: Présenté par M. Thierry MIEZE, Adjoint - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COLLECTIVITES PARTENAIRES POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Monsieur Thierry Mieze explique que pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Levens, il convient de renouveler la convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités partenaires pour les bibliothèques municipales. Cette convention avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes vise à définir le cadre de la coopération entre la Commune de Levens et le Département des Alpes-Maritimes, notamment en ce qui concerne le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10.000 habitants, les services apportés par la Médiathèque départementale et les engagements attendus de la Commune ; La durée de cette convention est de 4 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'une convention de développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes selon projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dossier n° 2: Présenté par M. Thierry MIEZE : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE CINEMA ITINERANT ENTRE LA COMMUNE DE LEVENS ET LA SARL LES CINEMAS DE SAINT-RAPHAEL.

Considérant que l'auditorium Joseph Raybaud du Foyer Rural récemment rénové et équipé est en mesure d'accueillir des séances cinématographiques, et considérant tout l'intérêt de poursuivre les activités de diffusion cinématographique à Levens.

Considérant que le fonctionnement avec la SARL Les Cinémas de Saint-Raphaël, société agréée par le Département des Alpes-Maritimes donne satisfaction et propose une séance hebdomadaire et des séances jeune public pendant les petites vacances. Considérant ainsi qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention liant la commune de Levens à la SARL Les Cinémas de Saint-Raphaël afin de fixer les modalités de mise à disposition de l'auditorium Joseph Raybaud du Foyer Rural, et du Jardin Public pour les séances de plein air, permettant la projection par l'entreprise de films cinématographiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Dossier n° 3: Présenté par M. le Maire - EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR/RESEAUX DE LA MAIRIE MIGRATION VERS UNE SOLUTION DE COLLABORATION OFFICE 365

Les évènements sanitaires de ces derniers temps, nous ont fait constater les limites, les faiblesses et l'obsolescence de notre système informatique au sein de notre commune. Un état des lieux et un constat des problèmes a été réalisé par la société NOEVA. L'objectif est de :

- Sécuriser l'infrastructure informatique:
- Accès aux données
- Accès aux réseaux (internes & externes) et interconnexion des sites.
- Disposer d'une infrastructure système stable, sécurisée et sauvegardée.
- Mettre en place la solution de collaboration Office 365 :
- Migrer ses boites mails vers le tenant Microsoft,
- Mettre en place les outils de travail collaboratifs : Teams / OneDrive / SharePoint.

Remettre en conformité des baies informatiques en termes de brassages et agencements des équipements. Microsoft 365, anciennement Office 365, est la marque désignant un abonnement à la dernière version de Microsoft Office et à un ensemble de services Cloud, par opposition aux licences dites perpétuelles, qui s'installent pour une durée indéterminée sur un seul ordinateur à la fois. Microsoft 365 est une marque fille de Microsoft Office. Microsoft 365 est constitué de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, OneNote, Publisher et Access), ainsi que d'un ensemble de services en ligne qui requièrent une connexion internet, notamment OneDrive, Exchange Online, Skype Entreprise, SharePoint Online et Yammer. La suite Office permet le travail en mode déconnecté comme une suite perpétuelle, ce qui la distingue de Office Online, qui s'utilise depuis un navigateur web. Le principe de Microsoft 365 est d'être mis à jour au fur et à mesure des nouvelles versions d'Office. Chaque licence Microsoft 365 est rattachée à un utilisateur, ce qui lui autorise des installations sur plusieurs appareils. Cette évolution passe par l'acquisition de nouveaux matériels, ordinateurs. Vu l'offre établie par la Société NOEVA, Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de valider le principe d'évolution de l'infrastructure Serveur/Réseaux, de migration vers la solution Microsoft 365 de la mairie et annexes,
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 43 627 € HT et le plan de financement joint,
- de solliciter auprès de l'Etat, une subvention permettant de mener à bien cette opération,
- de prévoir les sommes nécessaires au budget primitif de 2021.

Compte rendu du Conseil municipal du 15 Mars 2021**Dossier n°5: Présenté par M. Jean-Claude GHIRAN
ADHESION A LA CHARTE DES COMMUNES ET
TERRITOIRES PASTORAUX**

M. Jean-Claude Ghiran rappelle que la commune de Levens adhère à l'Association des Communes Pastorales de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dont les objectifs sont, entre autres de maintenir, promouvoir les activités pastorales, de soutenir les filières d'élevages pastoraux.

La charte des communes et des territoires pastoraux, élaborée en partenariat avec la fédération Nationale des Communes Pastorales, a pour objet de définir les orientations et les engagements permettant de dynamiser le pastoralisme, identifier les actions à mener pour soutenir et développer l'élevage pastoral.

Aussi, il apparaît opportun que la commune de Levens, déjà engagée dans des démarches favorisant le pastoralisme, adhère à ladite charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la Charte des communes et territoires pastoraux
- de s'engager sur l'ensemble des points portés au chapitre 9 de ladite convention.

Compte rendu du Conseil municipal du 7 Avril 2021**Dossier n° 1: Présenté par M. le Maire
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE
2020**

Vu le budget de l'exercice 2020,
Vu les pièces comptables de l'exercice 2020,
Vu le compte de gestion présenté par le Receveur Percepteur de la trésorerie de Levens,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2020.

**Dossier n° 2: Présenté par Mme Michèle CASTELLS :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE
L'EXERCICE 2020.**

M. le Maire ne prend pas part au vote.
Vu le budget de l'exercice 2020,
Vu les pièces comptables de l'exercice 2020,
Vu le compte de gestion présenté par le Receveur Percepteur de la trésorerie de Levens,
Considérant que Monsieur Antoine Veran a normalement administré, au cours de l'exercice 2020, les finances de la commune, poursuivant le recouvrement des créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020.

**Dossier n° 3: Présenté par Mme Monique DEGRANDI
APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2021 A
ALLOUER AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites

subventions aux associations suivantes :

- AMSL Kun Fu Interstyles
- AMSL Fun Fu Open
- AMSL Trail
- AAR
- AFSEP Sclérose en plaque
- Amicale du personnel communal
- Amicale des sapeurs forestiers
- Amicale des sapeurs-pompiers de Levens
- Amicale des sapeurs-pompiers de Plan du Var
- Association Levens Groupe scolaire Saint Roch
- Association Tribunal pour enfants de Grasse
- Avenir sportif levensois
- Banque Alimentaire des A.M.
- Cercle républicain St Antoine
- Chiens guide d'aveugles
- Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée : Association sportive
- Collège J. Franco ski ASEJF
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : Foyer OCCE
- Collège L. Bréa de Saint Martin du Var : sport
- Collège de Tourrette Levens : Foyer socio-éducatif
- Collège de Tourrette Levens sport
- Coopérative oléicole
- Escal
- Judo club levensois
- Les Synapses
- Levens d'un Temps de Deman
- Le Panier de Leelloo
- Piano à Levens
- Protection civile
- Secours catholique
- Secours populaire français
- Service de remplacement exploitants agricoles
- Société de chasse St Hubert
- Tennis Club Loisirs Levens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- AMSL Equitation
- Chaîne de Vies 06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites

subventions aux associations suivantes :

- AMSL VTT
- AMSL VTT Championnat

Compte rendu du Conseil municipal du 7 Avril 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions à l'association suivante :

- AMSL TRIAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer ladite subvention à l'association suivante :

- Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association suivante :

- Les Petits Musiciens de Levens

**Dossier n° 4: Présenté par M. le Maire
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2021**

La réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. Depuis 2020, certains contribuables ont bénéficié du dégrèvement de leur taxe d'habitation sur les résidences principales, ce principe se poursuivra en 2021, 2022 pour qu'en 2023, 100 % des contribuables bénéficient du dégrèvement intégral.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les taux d'imposition des taxes foncières 2021 ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23.50 %** (12.88 % + 10.62 %),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **47,78 %**.

Dossier n° 5: Présenté par M. le MAIRE - CREATION D'UNE OPERATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT : n°23 – LA MADONE.

Considérant que la commune a acquis en 2013 les fonciers bâtis et non bâtis constitués d'un parc naturel et d'un ensemble immobilier comportant l'abbaye classée aux Monuments historiques sur le secteur de la Madone,

Considérant tout l'intérêt de sauvegarder ce patrimoine et d'engager les études nécessaires, puis les travaux de restauration des bâtiments et d'aménagement de l'espace "parc public", Il est opportun de créer une nouvelle opération en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une opération dénommée : LA MADONE, et de lui attribuer le code numéro 23.

Dossier n° 6: Présenté par M. le MAIRE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après lecture, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, des crédits inscrits dans chacun des chapitres budgétaires et des opérations d'investissement du budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021

Dossier n° 7: Présenté par M. le Maire - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE LEVENS AVEC LA FONDATION 30 M D'AMIS – ANNEE 2021

La signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune de Levens, avec la Fondation 30 millions d'amis, en septembre 2019 puis en 2020 a permis la prise en charge de 60 animaux.

Considérant que la Fondation 30 millions d'amis renouvelle cette action sur l'année 2021 et qu'il est opportun que la commune de Levens s'inscrive à nouveau dans ce partenariat,

Considérant qu'il reste de nombreux quartiers sur lesquels il est nécessaire d'intervenir, dont le recensement fait état de 30 chats ;

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis aide les collectivités dans cette tâche en participant à hauteur de 50 % aux frais de stérilisation et d'identification des animaux s'élevant sur une moyenne de 70 €/chat ;

Considérant que la commune souhaite procéder, dans le courant de l'année 2021, à la capture de 30 chats recensés par les associations locales aux fins de les confier au vétérinaire pour pratiquer les actes de stérilisation et d'identification ;

Considérant que les associations locales et le garde champêtre pourront conjointement capturer, acheminer les chats chez le vétérinaire et relâcher les animaux sur leurs lieux de vie ;

Considérant que la participation de la commune s'élève à 1 050 €, somme à verser à la fondation 30 Millions d'Amis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants, tels que définis dans le projet;

- de verser à la fondation 30 millions d'amis la somme de 1 050 €, pour l'année 2021 ;

- de prévoir la somme au budget en cours.

Compte rendu du Conseil municipal du 7 Avril 2021**Dossier n° 8: Présenté par Mme Monique DEGRANDI
CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE
LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention intercommunale d'attribution comportant les orientations et les engagements en matière d'attribution de logements sociaux de la Métropole Nice Côte d'Azur,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.
(document à disposition dans les services de la mairie)

**Dossier n° 9: Présenté par M. Thierry MIEZE
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE
MANDAT DE VENTE DES PLACES DE SPECTACLES
ORGANISES PAR LA COMMUNE**

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et pour optimiser ses recettes, la commune de Levens souhaite proposer à ses usagers la possibilité de payer en ligne les places de spectacles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de paiement en ligne des spectacles et manifestations organisées par la commune, via un prestataire,
- d'approuver les termes du contrat OPAQUE Billetterie de spectacles, avec la Société WEEZEVENT SAS à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents,
- de prévoir au budget 2021 et suivants, les crédits nécessaires.

**Dossier n° 10: Présenté par M. Thierry MIEZE
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION SUR LE
LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS DE LA
COMMUNE DE LEVENS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers à intervenir avec l'Etat,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Dossier n° 11: Présenté par M. le MAIRE
TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ARCHEOLOGIE
PREVENTIVE DES COMMUNES MEMBRES A LA
METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET MISE A JOUR DES
STATUTS DE LA METROPOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

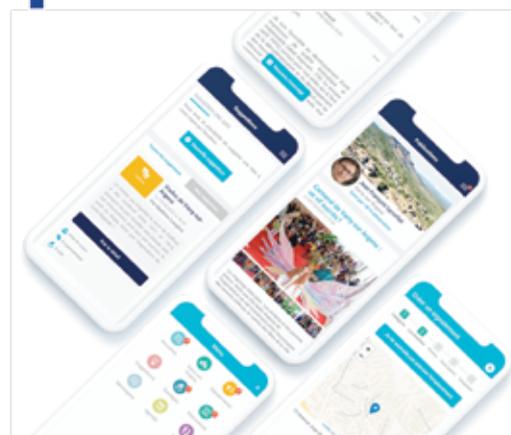
- D'approuver le transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur de la compétence d'archéologie préventive et toute action de valorisation de ces opérations, lequel sera effectif après arrêté préfectoral,
- D'approuver les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d'Azur annexés à la présente, lesquels seront effectifs après arrêté préfectoral,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Dossier n° 12: Présenté par M. le MAIRE
APPROBATION DE LA CHARTE DE LA METROPOLE NICE
VALANT PACTE DE GOUVERNANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au projet de Charte de la Métropole Nice Côte d'Azur, valant pacte de gouvernance au sens de l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette charte, sous réserve de son approbation définitive par le Conseil métropolitain, ainsi que toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération.

Document disponible dans les services de la mairie.



Une plateforme de démocratie participative gratuite et modulaire.

Actualités communales
Alertes et campagnes SMS
Boîte à idées et entraides
Sondages
Signalements
Groupes de discussion

www.mairesetcitoyens.fr



Monsieur le Maire et Ghislaine Ernst, Vice-Présidente du CCAS entourés des élus de la Commission des Affaires Sociales et des membres du Conseil d'Administration ont remercié Josette Innocenti, au nom du Conseil Municipal et de la Communauté levensoise pour son dévouement dans ses missions, sa disponibilité et son écoute auprès des Aînés de Levens.



Nadine Lapoirie vous accueille tous les jours
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
sauf le mardi après-midi et le week-end.
Tél. 04 93 91 61 25

DÉCONFINEMENT :

Optez pour le vélo !



La Métropole Nice Côte d'Azur vous aide :

50%

**du prix d'achat d'un
vélo mécanique**

(plafonné à 100 €) pour l'acquisition d'un vélo
neuf à propulsion humaine *

25%

**du prix d'achat d'un
vélo électrique**

(plafonné à 200 €) pour l'acquisition d'un vélo
à assistance électrique *

*Pour bénéficier de cette aide et connaître toutes les conditions d'attribution :
www.nicecotedazur.org/déplacement

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**



**Pour tout dépôt sauvage
vous encourez une amende
De 68€ à 1500€**



Pour les encombrants, vous pouvez les déposer en déchetterie, celle-ci est gratuite pour les particuliers

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au samedi

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Tél : 04 89 98 19 64

Toutes les infos:

www.nicecotedazur.org/environnement

Collecte des encombrants

• Contactez Allo Mairies au 39 06.

sur rendez-vous et gratuite pour les particuliers :



Les oubliés de notre patrimoine communal.

Le service de notre Police Municipale, avec l'aide des Services Techniques municipaux a pris en compte la demande de beaucoup d'administrés au sujet du manque d'entretien de nos chemins ruraux.

Le Garde - Champêtre de la commune assisté d'un stagiaire des Services Techniques a réalisé le nettoyage de plusieurs de ces chemins.

En effet, les chemins de la Bouissa et de St Antoine de Siga ont été réouverts pour le plaisir des promeneurs, des vététistes et des cavaliers.

Les chemins ruraux sont la continuité du domaine public et sont fermés à la circulation de véhicules à moteur.

Ils sont un véritable corridor écologique, un pare-feu indispensable pour la lutte contre les incendies.

Mais aussi, lors des grosses pluies, ils deviennent l'écoulement principal des eaux de pluie et de ce fait, ils évitent des dégâts considérables dans nos zones urbanisées.

Malheureusement, beaucoup de communes ne prennent plus en compte l'importance de ces chemins ruraux.

Ils étaient le seul accès aux campagnes de nos anciens, d'une largeur d'environ 1m80, ils permettaient le passage des bœufs, des mulets et des ânes pour y acheminer le matériel indispensable et la récupération des récoltes de leurs campagnes.

Aujourd'hui, certains riverains de ces chemins, malveillants, essaient de dissuader les promeneurs de les emprunter en les obstruant avec divers objets comme des palettes, des clôtures, des chaînes...

Une des missions du Garde-Champêtre est de faire respecter le bon ordre sur les chemins ruraux.

La campagne de nettoyage va continuer tous les mercredis du mois de Juillet 2021 ; nous espérons pouvoir la pérenniser chaque année pour que notre patrimoine vert soit préservé.



En raison de la situation sanitaire, les cérémonies se sont déroulées sans public et en format très restreint.

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation. Dimanche 25 Avril 2021



Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945.

Samedi 8 Mai 2021.

En présence d'Eric Ciotti, Député, Président de la Commission des Finances du Département et Conseiller Départemental de notre canton

LES EVENEMENTS EN IMAGES

Inauguration du Centre culturel « Le Foyer Rural »



Vendredi 28 Mai 2021





Fête du Terroir. Samedi 29 mai 2021



Concours de pissaladière. Samedi 29 mai 2021



Fête des Mères. Samedi 29 mai 2021





Fête de Sainte Pétronille. Lundi 31 mai 2021



Levens' Art - Festival d'Arts Plastiques

Après un arrêt d'un an, dû à la pandémie, le Festival d'Arts Plastiques Levens' Art a repris ses quartiers dans le cœur du village. Initié par Amélie Aussenac, enseignante, et Stéphanie Thérier, plasticienne, ce Festival organisé par l'école élémentaire St Roch autour de son directeur Alain Staebler permet d'exprimer sa créativité autour d'un thème donné.

Cette année le thème choisi était : « Légendes, mythes et contes fabuleux » C'est avec enthousiasme que les nombreux participants ont laissé libre cours à leur imagination pour créer des œuvres , avec l'aide précieuse pour certains de Stéphanie Thérier et Michèle Grosse, intervenantes en arts plastiques.

M le Maire, Antoine Veran, entouré de nombreux élus, a présidé le vernissage qui s'est déroulé devant le Foyer nouvellement inauguré. Il a félicité chaleureusement tous les participants et leurs encadrants et a remercié les nombreux parents présents pour l'occasion. Un joli moment de partage dans ce jardin public qui a repris toute son activité.

Participants: École élémentaire St Roch, École maternelle Les Oliviers, École de Plan du Var, Crèche de Levens, Association Les P'tits Loups, Périscolaire de la maternelle , de l'élémentaire et l'Alsh de Tourrette-Levens.



Œuvre réalisée par les enfants du Centre de Loisirs de Tourrette-Levens. Visite de Bertrand Gasiglia, Maire de Tourrette-Levens.



Jeudi 17 juin 2021, l'école élémentaire St Roch de Levens a organisé, dans le plus grand respect du protocole sanitaire et en collaboration avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), une journée sportive sur le grand pré.

Les 13 classes de l'établissement scolaire ont participé à cette belle manifestation.

La journée était divisée en trois épreuves.

La première partie consistait à faire le maximum de tours d'un circuit de 500 mètres en 10 minutes pour les CM1 et CM2 et en 8 minutes pour les CP, CE1 et CE2. En additionnant les courses de chaque enfant, les 340 élèves ont parcouru plus de 400 km.

Pour la seconde partie, chaque classe avait organisé un petit atelier sportif par niveau. Tous les enfants ont pu s'exercer à des jeux divers et variés.

La troisième partie, intitulée « 20 passes en 24 secondes », à l'initiative de la Ligue Méditerranée de Football, consistait à réaliser un enchaînement collectif de 20 passes en 24 secondes, avec un ballon.

La totalité des 340 élèves a réussi brillamment cette épreuve filmée et envoyée à la fédération de football.



Pour rafraîchir tout ce petit monde, les organisateurs avaient installé des jets d'eau qui ont eu un grand succès.

Cette matinée sportive s'est terminée par un déjeuner, bien mérité, à l'ombre des arbres.

M. Alain Staebler, directeur de l'école élémentaire et tous les enseignants remercient M. Julien Waltzer de l'USEP à l'origine de cette manifestation, la Mairie pour le fauchage d'une partie du pré et la mise à disposition des installations ainsi que les nombreux parents d'élèves accompagnateurs.

Un grand bravo aux enseignants et aux 340 élèves pour leur participation dans la joie et la bonne humeur.



du 12 JUIN au 28 AOÛT 2021

Présence de l'artiste les mercredis et samedis de 15 à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi

De 9h à 13h et de 14h à 17h



L'objectif de l'exposition FLORILEGE est de vous présenter une sélection des œuvres produites par Nathalie Broyelle depuis qu'elle se consacre pleinement à sa peinture.

En effet, il a fallu à Nathalie une certaine maturation pour arriver à sa production actuelle.

Née en 1970, originaire d'Aix en Provence, Nathalie arrivée à Nice, y suit des études « classiques », avant d'entrer à la villa Arson, où son travail artistique l'amène à concevoir et créer de « secondes peaux », métaphores et substituts du corps, mis en scène dans des installations/performances vidéo.

Ce premier contact avec la chair est le début de son voyage dans l'univers du corps humain et de la féminité.

Après avoir dispensé pendant plus de dix ans l'enseignement des arts plastiques et du dessin en Collège, elle poursuit son expérience en école d'Arts appliqués, avant d'ouvrir son propre atelier/école.

C'est à partir de 2018, qu'elle se dédie totalement à son art et produit les séries exposées.

Dans la série DE L'ART AU BACON, Nathalie part d'affiches d'œuvres de Bacon, qu'elle déstructure, tout en respectant la thématique chromatique initiale, pour obtenir une œuvre complètement nouvelle. Des formes originaires conservées, mais transformées, surgissent de nouveaux personnages.

Cette série se décline encore à travers des toiles, où la chair dessinée devient, seule, le sujet : si le corps y apparaît dénudé, la chair reste interdite. Le sexe de la femme, à la fois source du plaisir et de la vie, attise le désir, suscite le fantasme autant que la haine. S'il est consacré et adoré dans l'histoire de l'Humanité, il est aussi exilé, maudit, conquis, mutilé et interdit.

C'est pourquoi, dans ces œuvres, se mêlent l'expression de l'extase et de la souffrance.

En 2019, Nathalie démarre en parallèle une série, à la thématique très proche, intitulée « LES DAMNES ». Il s'agit d'y montrer que des personnages martyrisés, contorsionnés, en grande souffrance ont un esthétisme propre.

En 2020, à l'occasion du premier confinement, la Série FLORAISON voit le jour. L'après COVID est imaginé comme une nouvelle ère de libération effrénée : la femme y assume sa féminité, son corps et s'ouvre grandement à la lumière du soleil, telle la fleur qui éclôt.

Cette période, propice à la création, nous donne encore la série, en cours, ENTRAIVE(S) où la femme n'est pas tentatrice, mais victime de ses atours de séduction, ici ses cheveux. Libérés à l'excès, ceux-ci l'enlacent pour l'attacher.

Ainsi, à travers ces séries, l'exposition Florilège montre comment Nathalie supplicie, malmène, déstructure, déconstruit le dessin académique et le figuratif pour souligner les épreuves et les traumatismes de la condition féminine.

La chair, la matière écorchée, le corps féminin, la sexualité, la fascination charnelle, l'érotisme, le bondage, la femme sainte, non tentatrice, mais martyr, le sacré, le désir, le désespoir, la souffrance, s'y entrecroquent.

En définitive, Nathalie rappelle qu'en la Femme, aussi, les pulsions sexuelles d'autoconservation, symbolisées par Éros, coexistent avec la pulsion de mort, symbolisé par Thanatos.

JUIN

Samedi 26

- Réunion musicale « Autour du Piano » entrée libre Auditorium « Joseph Raybaud » 15h
- Spectacle de l'AMSL Danse

Dimanche 27

21e Challenge Open Free Jeune Trial

Mercredi 30

Séance cinéma « Un tour chez ma fille » Auditorium « Joseph Raybaud » sur réservation*

Marché sur la Place de la République

Tous les dimanches de 8h à 13h

Port du masque obligatoire



*SEANCE CINEMA

Rappel: En raison des contraintes sanitaires actuelles, l'accès à la séance se fait uniquement en réservation
Comment faire ?

Il vous suffit simplement de contacter le bureau d'information touristique au 09 62 66 85 84 et d'indiquer votre nom et le nombre de places souhaitées.

Tarifs: 5 € adulte et 3€ pour les moins de 15 ans

PROGRAMMATION ET RENSEIGNEMENTS



www.levens.fr

Bureau d'Information Touristique de Levens
09 62 66 85 84 info.levens@nicedazurtourisme.com



INFO COVID-19

A la suite des mesures gouvernementales successives adoptées pour lutter contre la propagation du COVID-19, les événements prévus à Levens sont tous impactés et susceptibles d'être annulés.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la commune mis à jour en temps réel.

AGENDA JUILLET

Vendredi 2

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Dimanche 4

Spectacle de Kung Fu
Halle du Rivet

Mardi 6 et Mercredi 7

Cirque CRONE

Jeudi 8 au Dimanche 11

Championnat de France de VTT
Grand-Pré

Jeudi 8

Concert de « Trio Zodiac »
Auditorium « Joseph Raybaud »



Vendredi 9

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Samedi 10 au Dimanche 11

Salon Vert Azur

Mardi 13

Soirée Pan Bagnat et Bal
Place de la République - 19h

Mercredi 14

Fête Nationale
Dépôt de gerbes - Monument aux Morts - 11h

Jeudi 15

Caravane du Sport
Grand-Pré - de 10h à 12h30 et 13h30 à 16h30
- « Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« Fabrice Soler »
Jardin Public - Village Centre - 21h

Vendredi 16

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Samedi 17 et Dimanche 18

Cirque PERARNAUD
Grand-Pré

Mardi 20

« Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« The Low Budget Men »
Halle du Rivet - 21h

Vendredi 23

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Samedi 24 au Dimanche 25

Fête du Cheval
Grand-Pré

Lundi 26

Fête de la Ste Anne - Messe
Plan du Var – 10h

Jeudi 29

« Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« Gypsy Princes »
Halle du Rivet – 21h

Vendredi 30

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République – 19h

Marché sur la Place de la République

Tous les dimanches de 8h à 13h
Port du masque obligatoire



DÉPARTEMENT DES ALPES-MAJESTÉS 06



Mardi 3 et Mercredi 4

Cirque PIEDON
Grand-Pré

Vendredi 6

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Dimanche 8

« Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« Rock n' Roll Attitude »
Halle du Rivet – 21h

Mardi 10

« Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« Bossa Nossa »
Jardin Public - Village Centre – 21h

Mercredi 11

Fête de la Sainte Claire – Messe à 10h

Vendredi 13

« Les vendredis de la Place »
Soirée musicale - Place de la République - 19h

Samedi 14 Dimanche 15

Cirque RICARDO
Grand-Pré

Vendredi 20

« Soirées Estivales » du Conseil Départemental
« Formidable Aznavour »
Jardin Public - Village Centre - 21h

Mercredi 25

Spectacle LOYAL CLOWNS
Grand-Pré

Vendredi 27

Soupe au pistou traditionnelle
Jardin public - 19h30

Samedi 28

Concours de boules au Traverses - 14h
Grand Bal - 21h

Dimanche 29

- Jeux des enfants à la Colline - 10h
- Après-midi récréative pour les enfants
Jardin public - 14h30
Grand Bal - 21h

Lundi 30

- Messe du Souvenir
- Concours de boules carrées à la Colline

Mardi 31

Concours de belote – Place de la République – 20h

SEPTEMBRE

Mercredi 1^{er}

Concours de rami – Place de la République – 20h

Jeudi 2

Fête Patronale de la St Antonin
Réveil au sons des fifres et moutaïrets - 5h
Grand'Messe - 10h
Farandole dans les rues du village
Dépôt de gerbes – Square Massena - 11h30
Allocution et apéritif d'honneur - 12h
Procession de Saint Antonin - 15h
Réception - 16h



Samedi 4

- Forum des Associations
Jardin Public - Village Centre – de 9h à 13h
- Spectacle « Roxane »
Halle du Rivet – 20h30



Samedi 11

- Vernissage de l'exposition
De la collection de Gilles Maignant
« Les plus petits grands cirques du monde »
Galerie du Portal – 17h
- Pièce de théâtre « Noces de rouille »
Auditorium « Joseph Raybaud » - 20h30



Samedi 18

Théâtre « Le pari »
Auditorium « Joseph Raybaud » - 20h30

Dimanche 19

Vide grenier
Grand-Pré

Samedi 25

Concert « Jazz Sunny »
Auditorium « Joseph Raybaud » - 20h30

Dimanche 26

Concert de Bertrand Chauvineau
Auditorium « Joseph Raybaud » - 16h

Marché sur la Place de la République

Tous les dimanches de 8h à 13h
Port du masque obligatoire



LEVENS

Le Foyer Rural Saison 2021
Auditorium Joseph Raybaud

théâtre

Noces de rouille SAMEDI 11 SEPTEMBRE

Le Pari SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Concerts

Jazz Sunny Big Band SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Le Grand Orchestre de Poche SAMEDI 2 OCTOBRE

Duo Accordéon & Violoncelle SAMEDI 13 NOVEMBRE

Pulse Tribute to Pink Floyd SAMEDI 4 DECEMBRE

MORisse SAMEDI 11 DECEMBRE

Spectacle de magie

Triton SAMEDI 16 OCTOBRE

Informations / réservations 09 62 66 85 84 – www.levens.fr



FOYER RURAL AUDITORIUM JOSEPH RAYBAUD
Service Réservations
1 Place Victor Masségla
06670 Levens
09 62 66 85 84

billetterie en ligne



DIRECTO DIFFUSION ET LA VILLE DE LEVENS PRÉSENTENT

L'AUDITORIUM - LEVENS

LES PLAGES DU RIRE



EN
VADROUILLE



2021



LAURENT
BARAT

VENDREDI 08 OCTOBRE

STÉPHANIE
PARÉJA

SAMEDI 09 OCTOBRE



HERVÉ
DIPARI

DIMANCHE 10 OCTOBRE

WWW.LESPLAGESDURIRE.COM

04 92 09 13 27



Patrick Marx s'en est allé ...

C' est avec beaucoup de tristesse que la communauté levensoise a appris le décès de Patrick Marx, adjoint au Maire, délégué aux Finances.

Fidèle compagnon de route d'Antoine Veran dans son engagement politique au service de Levens depuis 1994, Patrick laisse un grand vide dans l'équipe municipale.

Il a su mettre ses compétences d'expert-comptable au service de notre collectivité pour une gestion saine et efficace des affaires municipales durant les mandats qu'il a exercés durant de longues années.

Il est parti, sans bruit, en laissant dans son sillage le souvenir d'un homme d'une grande élégance, bienveillant, dévoué, discret mais efficacement déterminé.

Levens, autour de son maire Antoine Veran et son équipe profondément touchés, adresse à toute sa famille des condoléances très émues.

Il nous ont quittés



Paul Roux est parti

Il faisait partie de ces Levensois de souche et de cœur qui ont participé à la renommée de notre village en tenant l'Hôtel des Prés devenu aujourd'hui Le Mas Fleuri. Institution familiale qui accueillait, dès les premiers beaux jours, les familles en villégiature à Levens, les fidèles habitués ou les visiteurs de passage qui savaient ce rendez-vous de l'excellence incontournable.

L'excellence de l'accueil, l'excellence de la table ont fait de cet établissement une référence en la matière de restauration : beaucoup savaient qu'on y servait une cuisine traditionnelle faite dans les règles de l'art avec un service irréprochable.

Le bien-être et le respect des clients étaient les maîtres-mots de l'engagement de cet homme travailleur et dévoué.

Il est parti entouré de sa famille, ses filles, ses petits-enfants et arrière-petits enfants qui l'ont accompagné d'une façon exemplaire.

A toute sa famille, M le Maire Antoine Veran, le Conseil Municipal et la communauté levensoise présentent leurs condoléances très émues et garderont le souvenir de cet homme aux commandes de cet établissement qui a participé grandement, en son temps, au rayonnement de Levens.

Au revoir, Jeannine...

Jeannine est née le 1er Février 1931 à Levens, fille d'Hortensine née CIPRE et d'Emile MAIFFREDI. Elle avait 3 sœurs : Josette l'aînée, Germaine la cadette (décédée en 1988) et Emma la plus jeune.

Toute sa vie s'est construite autour de la Religion et de la Musique :

- dès son adolescence, auprès des Sœurs de la colline, où elle accompagnait les jeunes orphelines, dans leurs activités.
- un peu plus tard, durant sa carrière professionnelle, où en tant que Professeur de Musique et de Travaux Pratiques, elle enseignait dans les institutions catholiques de la Ville de Nice : Marie- Clotilde, Jeanne de France, St Pierre d'Arène, St Joseph et Stanislas.
- et toute sa vie durant, auprès de son Eglise, cette Eglise de Levens où elle s'est mariée le 6 Juin 1953 avec Emile GUALTIERI, où elle a tenu les Orgues pendant près de 50 ans, succédant à Joseph GARIN et à son frère et parrain, Jean. Avec la chorale qu'elle avait créée, elle participait à toutes les cérémonies religieuses (messes du dimanche, baptêmes, communions, mariages, enterrements, pèlerinages mais aussi les processions dans les rues du village où sa voix résonne encore), sans oublier les inaugurations et les festivités auprès des autorités civiles et religieuses.

Afin de remercier son dévouement à la communauté levensoise, le Sénateur- Maire, Joseph RAYBAUD, lui avait fait attribuer les Palmes Académiques.

Jeannine s'est éteinte le 17 Avril dernier, à l'EHPAD Les Lauriers Roses, des suites d'une maladie qui, durant les huit dernières années, lui a volé tous ses souvenirs, les uns après les autres, ne lui laissant plus que le loisir de jouer encore quelques notes de musique sur son piano.



C'était Rinette...

Elle aimait profondément son village où elle est née et décédée le 3 juin dernier.

Victorine Pignon ou plutôt Rinette comme on l'appelait, est allée rejoindre Francis, son époux qu'elle a accompagné jusqu'au bout. Elle était la dernière de la famille Ayasse qui, pendant trois générations, a tenu le premier « tout sous le même toit » levensois (boulangerie, épicerie, quincaillerie, bar- tabac, station essence) et le premier libre-service (aujourd'hui le Spar).

Elle était travailleuse, dévouée et bienveillante envers tous.

Toujours là pour les siens, elle a eu la joie, à sa retraite, de pouvoir profiter de Marion, Camille et Matthieu, ses petits- enfants.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal associée à toute la communauté levensoise présentent, à sa famille, leurs sincères condoléances.



Naissances

27/01 VARLET Malone
28/01 NICOLAÏ Elliot



03/02 FRASCA Serena
05/02 VIDAL Lisandro
16/02 SEGURA Arnaud

04/04 MONCEU Arthur
04/04 KEITA Rafaël
06/04 CARLES ARIAS Emma
07/04 MONTABRUN LIBOUBAN Célestin

12/04 BONA Myla
15/04 HAYEK Auguste
27/04 BASTIEN Kevin



10/05 LEFEBVRE Roxane
12/05 KARA Noémie
17/05 BIGNON Loé

*Tous nos vœux de bonheur
aux heureux parents*

Mariage



Monsieur Morgan REVILLER et Madame Sabrina SOURY
Le 20 mars 2021

Toutes nos félicitations aux heureux mariés



Décès

01/02 GARELLO Christian
03/02 POUPINEAU Odette
05/02 CERRUTI Bernard
08/02 BRAIKIA Ahmed
12/02 MICHELIS Armand
13/02 CECCON Gian Carlo
14/02 GLAZIOU Patrick
16/02 MORAZZONI Monique
17/02 LEFEBURE Madeleine
22/02 TURCI Maria

01/03 ROUX Monique
09/03 CIAIS Marie-Thérèse
17/03 ROUX Paul
18/03 WARSON Guillaume
21/03 PUECH Christine
22/03 GARBARINO Paulette
29/03 ARROUB Bouazza
31/03 BORG Arlette

04/04 DANESI Armand
09/04 LAUREAU Gisèle
13/04 GARAIX Christian
15/04 NASSIET Davorka
15/04 HAYEK Auguste
17/04 GUALTIERI Jeannine
19/04 COLORADO Daniel
25/04 OBBA Philippe
26/04 ROSSI René

01/05 BORDO René
04/05 FLEURY Thierry
21/05 CANCELLIERI Lucia
29/05 LOMBARDO Claire

03/06 PIGNON Victorine
04/06 CANESTRIER Jean-Paul
06/06 BLANCHOT Daniel
08/06 AGUILLON Edmée
19/06 LEMOINE Blandine
15/06 MORETTI Adrien

Nos condoléances émues aux familles



Piscine municipale de Levens

Tous à l'eau !!

OUVERTURE LUNDI 28 Juin 2021

Ouverture tous les jours

de 10h00 à 19h00

Jusqu'au Dimanche 29 Août

Directeur de la publication : Antoine Veran

Rédaction : Antoine Veran, Michèle Castells, Ghislaine Bicini,
Régis Guillaume, Service Communication

Photos : Ghislaine Bicini, Service Communication, Club Photo AMSL, Régie Eau d'Azur, DEPARTEMENT 06, OGCNICE,
AUJA, O.S.E, Nathalie Broyelle

Impression : GRAPHY 1457 Rte de Frontenas 69620 Theizé - imprimé en 2500 exemplaires

N ISSN:1274-7823. Dépôt légal à la parution

La Commune de Levens

Plus proche de vous



www.levens.fr

